



MAINJOLLE  
72 AVENUE GAMBETTA

16500 CONFOLENS

Objet : Habilitation IGP Porc du Sud Ouest et IGP  
jambon de bayonne

Pau, le 10 septembre 2020

**Madame, Monsieur,**

CERTISUD a examiné votre dossier de demande d'habilitation.

**Nous vous confirmons que votre structure est habilitée en tant que Découpeur dans le cadre de :**

- IGP PORC DU SUD OUEST
- IGP JAMBON DE BAYONNE

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur** l'expression de mes salutations distinguées.

**Julien HOURCAILLOU**  
Gestionnaire de dossier

**Voies et délais de recours :**

*La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans le délai de 10 jours ouvrés prévu à la procédure interne CERTISUD Gestion des appels. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif du ressort de votre établissement dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les recours ne sont pas suspensifs.*

**Copie : Association des Produits Porcs du Sud-Ouest (APPSO) / Consortium du Jambon de Bayonne**

**MAINJOLLE**  
SAS au capital de 50 000 €  
72 Avenue Gambetta - BP 40001  
16500 CONFOLENS  
Tél. : 05 45 31 41 73 - Fax : 05 45 31 41 66  
SIRET : 410 111 687 0005

LES ALIZES - 70 AVENUE LOUIS SALLÉ - 64000 PAU  
Tél : 05 59 02 35 52 - Fax : 05 59 84 23 06 - E-mail : accueil@certisud.fr  
ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET 393 256 631 00028 - CODE APE 9412Z